

années 1980 et de la mise en place de l'ALÉ. En moyenne, les droits tarifaires nominaux (les droits de douane payés, divisés par les importations) ont fléchi, passant de 6,5 p. 100 en 1973 (dans le cadre du Kennedy Round) à 1,1 p. 100 en 1996; sur cette période, l'intensité des exportations a augmenté, passant de 31 p. 100 en 1990 à 47 p. 100 en 1997. De façon similaire, la spécialisation des biens au niveau de l'établissement a fortement progressé avec la mise en place de l'ALÉ. Environ 30 p. 100 des entreprises manufacturières canadiennes qui ont été en exploitation du début des années 1980 jusqu'au début des années 1990 ont réduit la diversité de leur production. Au sein de ce groupe d'entreprises, environ 38 p. 100 plus d'entreprises sont passées de plusieurs établissements à un seul établissement que le nombre d'entreprises qui ont évolué d'un modèle à un seul établissement à un modèle à plusieurs établissements entre 1983 et 1993, ce qui appuie l'idée d'un cheminement vers une plus grande spécialisation.

En outre, le Canada étant constitué de plusieurs régions différentes, il n'était pas étonnant de constater que la libéralisation des échanges et la spécialisation accrue aient eu des impacts différents à divers endroits au pays. Brown (2008) a montré que l'impact de la libéralisation du commerce sur la spécialisation a été plus marqué dans les régions éloignées des centres urbains et hors du noyau industriel du Canada, soit l'Ontario et le Québec. Comme pour l'ensemble du Canada, les établissements ayant des intensités d'exportation plus élevées dans ces régions ont enregistré des niveaux accrus de spécialisation dans les industries étudiées.

Le principal avantage de la spécialisation réside dans le fait qu'à mesure que les établissements se spécialisent, ils deviennent de plus en plus productifs, soit en raison d'un déplacement ponctuel de ressources, soit à la faveur d'un processus d'apprentissage ou de l'exploitation d'économies d'échelle. Comme il

a été démontré que la spécialisation augmentait au niveau de l'établissement parallèlement à la libéralisation du commerce, la productivité du travail au niveau de l'établissement a suivi la même trajectoire. Trefler (2004) a constaté que 14 p. 100 des industries orientées vers l'exportation avaient augmenté leur productivité dans le sillage de l'ALÉ. En outre, la productivité dans l'ensemble des industries a augmenté à un taux annuel composé de 1,9 p. 100. Globalement, la productivité du travail dans le secteur manufacturier canadien a progressé d'environ 6 p. 100 après l'entrée en vigueur de l'ALÉ – ce qui vient étayer l'effet favorable au bien-être qu'engendre la spécialisation.

Parallèlement à la productivité du travail, il a aussi été démontré que la production et la rémunération avait augmenté avec la mise en place de l'ALÉ (Trefler, 2004). Par ailleurs, bien que la participation au marché d'exportation au Canada soit liée à une plus grande spécialisation des établissements et à une augmentation de la productivité, on a constaté que la croissance de l'emploi avait été inférieure dans les entreprises exportatrices, ce qui traduit probablement le fait que les exportateurs emploient une main-d'œuvre plus spécialisée et plus productive et qu'ils exploitent moins d'établissements à forte intensité de main-d'œuvre.

L'impact de la spécialisation sur le commerce canadien a aussi été analysé à l'aide de modèles informatisés d'équilibre général (MIEG), qui permettent d'évaluer les gains du commerce associés à un accord donné. Habituellement, les MIEG estiment les gains de bien-être économique découlant des ALÉ en faisant l'hypothèse d'une concurrence parfaite⁸. Ainsi, il est préférable de voir ces modèles comme un outil d'estimation des effets économiques potentiels de l'ALÉ étudié. Néanmoins, même si un certain nombre d'hypothèses sous-tendent le modèle, les résultats sous-estiment vraisemblablement les gains de

8 Ces modèles, qui sont populaires pour estimer les gains de bien-être économique découlant des ALÉ, supposent habituellement une structure de marché concurrentielle, c'est-à-dire que toutes les industries au sein de l'économie nationale doivent accepter les prix tels qu'ils sont et que leur production individuelle ne peut agir suffisamment sur l'offre pour influencer les prix. Dans cette hypothèse, l'abolition des droits tarifaires a un effet plus restreint sur les prix intérieurs car l'industrie est déjà concurrentielle. Par conséquent, les gains du commerce se manifestent souvent par d'autres voies, notamment une augmentation des exportations.